

Compte rendu des délibérations n°37

Séance ordinaire du lundi 26 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **vingt-six avril à dix-huit heures trente**, le Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Meuse dont la constitution a été autorisée par arrêté préfectoral n°2018-1545 en date du 28 juin 2018, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Pré Aubert à Montiers-sur-Saulx (55290) sous la présidence de Monsieur Daniel RENAudeau.

Nombre de membres composant l'assemblée :	67	Nombre de membres présents :	47
Nombre de membres en exercice :	67	Nombre de pouvoirs :	12
Quorum :	23	Le quorum est atteint l'assemblée peut délibérer	

Etaient présents : **ANDRÉ** Philippe, **ANDRÉ** Jean-Claude, **AUBRY** Laurent, **BOUR** Rémy, **CARRÉ** François-Xavier, **CHEVALLIER** Marie-Laure, **COLIN** Francis, **DABIT** Pierre, **DUBAUX** Gilles, **DUPUIT** Catherine, **FOURNIER** Sylvain, **FRANCOIS** Claude, **HENRIONNET** Bernard, **HERPIERRE** Jean-Claude, **HOPFNER** André, **INTINS** Yannick, **JOSEPH** Martine, **KARP** Dominique, **KENNEL** Armin, **LALLEMANT** Pascal, **LARCELET** Thierry, **LAURENT** Tatiana, **LECLERC** Christian, **LEGRAND** Sébastien, **LEMAIRE** Jacky, **LEROUX** Francis, **LORIN** Bernadette, **MAGRON** Laurent, **MALAIZE** Philippe, **MARTIN** Denis, **MATTIONI** Angelico, **MENETRIER** Didier, **MEUNIER** Christophe, **MULLER** Serge, **PENSALFINI** Dominique, **RENAudeau** Daniel, **RENAUDIN** Florent, **ROBERT** Julien, **THIRION** Francis, **VAN DE WALLE** Hervé, **VEYLAND** Samuel, **VILLETTÉ** Eric et **VIOT** Loeticia.

Étaient excusés : **DAVIGNON** Sandrine, **FOURNIER** Jean Noël, **LAMBERT** Sébastien, **POISSON** Patrick

Excusés ayant donné procuration : **ANTOINE** Gérard, remplacé par **EDOT** Dany
BAYETTE Patricia, pouvoir à **PENSALFINI** Dominique
CANOVA Jean-Louis, pouvoir à **MATTIONI** Angelico
CARDON Dominique, pouvoir à **BOUR** Rémy
CHALONS Gérard, pouvoir à **MATTIONI** Angelico
COLLET Jean-Marie, pouvoir **JOSEPH** Martine
DUFOUR Roland, remplacé par **ELIOT** Jean-Pierre
DUPONT Régis, pouvoir à **VIOT** Loeticia
HUARDEL Gilles, pouvoir à **BOUR** Rémy
LEDUR Karine, pouvoir à **RENAUDIN** Florent
LOISY Michel, pouvoir à **RENAudeau** Daniel
MAGINOT Denis, pouvoir à **THIRION** Francis
NICOLE Marc, remplacé par **COSTE** Gérard
PETERMANN Fabrice, pouvoir à **RENAUDIN** Florent
THEVENIN Hélène, pouvoir à **JOSPEH** Martine
THIERY Didier, remplacé par **BENNI** Jean-Pierre

Etaient absents : **DIOTISALVI** Jean-Luc, **MARQUELET** Jean-Pierre, **MOUROT** Gilles, **THIERY** Patricia.

Assistaient également à la réunion :

FLOUEST Laurent (Directeur Général Adjoint – en visioconférence), **GIROUX** Romain (Chargé de mission Communication & Événementiel), **HUSSON** Thierry (Directeur Général des Services), **METZGER** Laurence (Directrice service Administration et Finances) et **UNTEREINER** Jean-Marc (Coordonnateur Budgétaire et Comptable en visioconférence).

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du conseil, Madame Dominique **PENSALFINI-DEMORISE** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

SÉANCE A HUIS-CLOS :

En application des décrets n° 2020-1331 du 2 novembre 2020 et n°2020-1358 du 6 novembre modifiant notamment le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 la séance se déroule à huis-clos.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE : Le compte rendu de la séance du 30 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

p. 1

Communauté de communes des Portes de Meuse

1 Rue de l'Abbaye - 55290 MONTIERS-SUR-SAULX | www.portesdemeuse.fr | 03 29 75 97 40



COMMANDÉ PUBLIQUE - Marchés Publics

21/041. Attribution du programme d'investissement voirie 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer le programme d'investissement sur les voiries intercommunales tel que défini par la commission dédiée ;

APRES AVIS de la Commission d'Appels d'Offres des 19 et 26 avril 2021, le Président présente le rapport d'analyse des offres :

Lot	Candidat	Montant HT	Notes		Total	Ordre
			Prix 60 pts	Tech 40 pts		
1	ENROBES : Tranche ferme + tranches optionnelles	MARTEL Chaumont (52)	495 056.25 €	50.88	31.50	82.38
		COLAS Void-Vacon (55)	419 831.39€	60.00	37.75	97.75
		EUROVIA Briey (54)	INCONNU	0.00	31.25	31.25
2	ENROBES COULES A FROID: Tranche ferme	EUROVIA BFC Gevrey-Chambertin (21)	98 705.05 €	48.89	35.50	84.39
		SOCOGETRA Awenne (Belgique)	80 426.05 €	60.00	31.25	91.25
		COLAS Heillecourt (54)	83 921.65 €	57.50	31.00	88.50
		ENROPLUS Le Bardon (45)	99 028.75 €	48.73	25.25	73.98
3	ENTRETIEN PATA	GOUVERD TP Velaines (55)	68 720.00 €	47.44	26.50	73.94
		MARTEL Chaumont (52)	66 250.00 €	49.20	32.50	81.70
		COLAS Void-Vacon (55)	62 600.00 €	52.07	36.50	88.57
		EUROVIA Briey (54)	54 330.00 €	60.00	29.25	89.25
4	SIGNALISATION	AXIMUM Toul (54)	2 273.80 €	34.94	34.75	69.69
		LORRAINE MARQUAGE SIGNALISATION Demange-Baudignecourt (55)	2 063.00 €	38.51	20.50	59.01
		SIGNAUX GIROD Jossigny (77)	1 324.20 €	60.00	14.25	74.25



- **Travaux de voirie au profit des Communes rattachées (lot 5)**

Candidat	Montant HT	Notes		Total	Ordre
		Prix 60 pts	Tech 40 pts		
GOUVERD TP Velaines (55)	94 188.10 €	49.51	27.00	76.51	3
MARTEL Chaumont (52)	86 549.50 €	53.88	30.50	84.38	2
COLAS Void-Vacon (55)	77 721.48 €	60.00	39.25	99.25	1
EUROVIA Briey (54)	99 931.02 €	46.67	28.75	75.42	4

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

ATTRIBUE le marché d'investissement voirie :

- A l'entreprise COLAS pour le lot 1 pour un montant de 419 831.39€ euros HT
- A l'entreprise SOCOGETRA pour le lot 2 pour un montant de 80 426.05 € euros HT
- A l'entreprise EUROVIA pour le lot 3 pour un montant de 54 330.00 € euros HT
- A l'entreprise SIGNAUX GIROD pour le lot 4 pour un montant de 1 324.20 € euros HT
- A l'entreprise COLAS pour le lot 5 pour un montant de 77 721.48 euros HT

DONNE tout pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération.

DOMAINE ET PATRIMOINE

21/042. Vente d'un terrain sur la commune de Chassey-Beaupré.

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'acquisition des parcelles de l'ancienne scierie de Chassey Beaupré par la Communauté de Communes du Val d'Ornois selon la délibération 071 /16 datée du 5 décembre 2016 ;

CONSIDERANT la fusion des Communautés de Communes du Val d'Ornois, de la Haute Saulx et Saulx et Perthois au 1er Janvier 2017 ;

CONSIDERANT la proposition de M Chaulot d'acquérir l'ancienne scierie de Chassey pour la somme de 35 000 € en l'état ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Economie, Urbanisme et CIGEO du 23 Mars 2021 sous réserve de notification à l'acheteur de l'interdiction de stocker du fourrage sur le site (conformément à l'arrêté municipal), et de l'obligation de le clôturer le site.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par 52 voix « pour », 3 voix « contre » (AUBRY Laurent, BOUR Rémy et LECLERC Christian) et 4 « abstention » (ANDRE Jean-Claude, DABIT Pierre, MAGRON Laurent et VAN DE WALLE Hervé)

AUTORISE le Président à vendre l'ancienne scierie de Chassey pour la somme de 35 000 € en l'état ;

DONNE tout pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération.

FINANCES LOCALES Décisions budgétaires

21/043. Affectation anticipée du résultat 2020.

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le résultat porte sur le seul résultat de la section de fonctionnement et qu'il doit faire l'objet d'une affectation anticipée par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement ;

CONSIDÉRANT que le résultat est repris au Budget Primitif 2021 ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du CGCT, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur,

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DÉCIDE de procéder à l'affectation anticipée du résultat d'exploitation comme suit :

	Fonctionnement	Investissement			Affectations		
		Résultat à affecter	Résultat de clôture	Solde RAR	Besoin de financement	1068 (Excédent capitalisé)	002 (Excédent reporté)
Principal	1 040 732,46	115 038,75	-4 340 518,00	-4 225 479,25		1 040 732,46	0,00
Renouveau Village	37 135,65	40 637,15	0,00	/		0,00	37 135,65
Bâtiments industriels	20 350,96	-793 723,41	809 287,00	/		0,00	20 350,96
Maisons de Santé Pluridisciplinaires	-8 936,06	325 675,93	0,00	/		0,00	-8 936,06
ZEC la Houpette	72 831,84	-64 524,59	0,00	-64 524,59		0,00	72 831,84
SPANC	-2 600,92	0,00	0,00	/		0,00	-2 600,92
Ordures Ménagères	42 496,99	141 716,33	-110 722,00	/		0,00	42 496,99



21/044. Approbation des Budgets Prévisionnels 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à 2343-2 ;

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante vote les budgets au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

APRES AVIS de la commission des finances et du Bureau des 6 et 20 avril 2021 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

à 39 voix « pour », 16 voix « contre » (COLIN Francis, COSTE Gérard, ELIOT Jean-Pierre, HENRIONNET Bernard, HOPFNER André, INTINS Yannick, LEMAIRE Jacky, LORIN Bernadette, MALAIZE Philippe, MENETRIER Didier, MULLER Serge, THIRION Francis et son pouvoir MAGINOT Denis, VILLETTÉ Eric, VIOT Loeticia et son pouvoir DUPONT Régis) et 4 « abstention » (EDOT Dany, LARCELET Thierry, MEUNIER Christophe, ROBERT Julien).

ADOpte le budget principal de l'exercice 2021, équilibré comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	RECETTES	DEPENSES
- Investissement	18 551 651.00	18 551 651.00
- Fonctionnement	13 354 875.00	13 354 875.00

PRÉCISE que l'assemblée délibérante vote le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

à l'unanimité

ADOpte le budget « RENOUVEAU VILLAGE » de l'exercice 2021, équilibré comme suit :

« RENOUVEAU VILLAGE »	RECETTES	DEPENSES
- Investissement	63 607.15	63 607.15
- Fonctionnement	61 490.65	61 490.65

PRÉCISE que l'assemblée délibérante vote le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

à l'unanimité

ADOpte le budget « BATIMENT INDUSTRIEL » de l'exercice 2021, équilibré comme suit :



« BATIMENT INDUSTRIEL »	RECETTES	DEPENSES
- Investissement	958 698.00	958 698.00
- Fonctionnement	175 712.96	175 712.96

PRÉCISE que l'assemblée délibérante vote le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

à l'unanimité

ADOpte le budget « MAISON DE SANTE » de l'exercice 2021, équilibré comme suit :

« MAISON DE SANTE »	RECETTES	DEPENSES
- Investissement	522 117.93	522 117.93
- Fonctionnement	252 292.00	225 292.00

PRÉCISE que l'assemblée délibérante vote le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

à l'unanimité

ADOpte le budget « ZEC DE LA HOUPETTE » de l'exercice 2021, équilibré comme suit :

« ZEC DE LA HOUPETTE »	RECETTES	DEPENSES
- Investissement	64 524.59	64 524.59
- Fonctionnement	126 401.84	126 401.84

PRÉCISE que l'assemblée délibérante vote le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

à 58 voix « pour » et 1 voix « contre » (LECLERC Christian)

ADOpte le budget « SPANC » de l'exercice 2021, équilibré comme suit :

« SPANC »	RECETTES	DEPENSES
- Investissement	0.00	0.00
- Fonctionnement	39 900.92	39 900.92



PRÉCISE que l'assemblée délibérante vote le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

à 58 voix « pour » et 1 voix « contre » (EDOT Dany)

ADOPTÉ le budget « ORDURES MENAGERES » de l'exercice 2021, équilibré comme suit :

« ORDURES MENAGERES »	RECETTES	DEPENSES
- Investissement	344 249.00	344 249.00
- Fonctionnement	1 828 723.99	1 828 723.99

PRÉCISE que l'assemblée délibérante vote le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

FINANCES LOCALES Fiscalité

21/045. Vote des taux d'imposition 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRES AVIS de la commission des finances et du Bureau des 6 et 20 avril 2021 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

FIXE les taux d'imposition au titre de l'année 2021 comme suit :

Taxe	Taux
Foncier Bâti	5.30 %
Foncier Non bâti	13.99 %
CFE	15.63 %

FINANCES LOCALES Interventions économiques

21/046. Attribution d'aides directes aux entreprises.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 89-1008 du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social,

notamment son article 4 modifié ;



VU l'article L 750-1-1 du Code du Commerce et le décret n°2015-542 du 15 mai 2015 modifié ;

VU la décision n°16-1689 du 28 décembre 2016 portant attribution au bénéfice de la Communauté de Communes du Val d'Ornois d'une subvention FISAC au titre de l'exercice 2016 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1511 -1 et 2 ;

VU la délibération n°144-19 du 10 Décembre 2019 portant validation du règlement d'aides directes de la collectivité ;

VU la convention signée avec la Région en date du 22 Novembre 2019 ;

APRES AVIS de la commission développement économique Cigéo urbanisme du 23 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la convention précitée, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

ATTRIBUE les aides aux entreprises listées dans le tableau suivant :



Entreprise	Commune	Projet	Coût projet	Taux	Aide calculée	Emploi (forfaitaire)	Aide proposée
RODOLPHE DESIGN	MORLEY	Invest Informatique	3 825,00 €	20%	765,00 €		765,00 €
EPICERIE THOUVENOT	DAMMARIE	Invest Machine à pain	35 300,00 €	20%	7 060,00 €		5 287,36 €
BOULANGERIE FATALOT	ANCERVILLE	Embauche CDI TPS PARTIEL 90%				1 800,00 €	1 800,00 €
FM2C	COUSANCES	EMBAUCHE CDI				2 000,00 €	2 000,00 €
ROGER ANDRE	TREVERAY	Matériel et mobilier de cuisine	2 509,03 €	20%	501,81		501,81 €
Arnaud Fournet	Ribeaucourt	Extension de bâtiment	23 371,00	20%	4 674,20		4 674,20 €
EPICERIE DU BOURG	ANCERVILLE	Embauche d'une apprentie				1 000,00 €	1 000,00 €
STANINOX	COUSANCES	Machine	50 000,00 €	20%	10 000,00 €	2 000,00 €	7 500,00 €
SARL CHARMENT Carrefour Contact	Gondrecourt	Embauches: 1CDI + 2 apprentis				4 000,00 €	4 000,00 €
KYC MECA	VILLE SUR	MATERIEL	1 817,84 €	20%	363,57 €		363,57 €
ETS DANIAUD	HAIRONVILLE	INVEST VEHICULE ET MATERIEL + EMPLOI	15 000 € 7000 €	10% 35 %	1500 € 2450 €	1 000,00 €	4 950,00 €
GARAGE ROLET	MORLEY	TRAVAUX AMENAGEMENT	2 177,00 €	20%	435,40 €		435,40 €
ECURIES DE JEAND HEUR	LISLE EN RIGAULT	REAMENAGEMENT Chemin et Carrière	42 953,00 €	20%	8 590,60 €		5 500,00 €
SCRIB ELEC	ANCERVILLE	INVEST INFORMATIQUE +1 EMPLOI	4 097,50 €	35%	1 434,13 €	1 000,00 €	2 434,13 €
SAS AJBEL	TREVERAY	REPRISE 17 EMPLOIS				9 500,00 €	9 500,00 €
Nature Environnement	MORLEY	1 emploi				2 000,00 €	2 000,00 €
					Total seconde programmation 2021 :		52 711,46 €

DONNE tout pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération.



21/047. Attribution des subventions aux associations 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le programme d'aide aux associations culturelles et sportives ;

CONSIDÉRANT que ces demandes concernent l'année 2021 ;

APRES AVIS de la commission « santé-social » du 17 mars 2021

APRES AVIS de la commission sport et culture du 29 mars 2021 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

ATTRIBUE les subventions aux associations listées dans le tableau suivant :

Association	localisation	Projet	Proposition Subvention 2021
COMITE DES FÊTES DE BAZINCOURT-SUR-SAULX	BAZINCOURT-SUR-SAULX	Village de Noël 2021	2 000.00 €
AMICALE SAINT FIACRE	COUVERTPUIS	Festival Sons d'Orge (10ème édition)	2 000.00 €
ASCLF VILLE SUR SAULX	VILLE-SUR-SAULX	Fête du cheval (Première édition)	2 000.00 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE DAMMARIE-SUR-SAULX	DAMMARIE-SUR-SAULX & MORLEY	Randonnée pédestre "La Pomplarde"	1 000.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SECTION DE GONDRECOURT	ABAINVILLE	Organisation de la 16ème édition de la RAND'ORNOISE	1 500.00 €
LES AMIS DU PATRIMOINE MENILOIS	MENIL-SUR-SAULX	Réfection et panneaux patrimoine	875.00 €
FANFARE DE MONTIERS-SUR-SAULX	MORLEY	Concert à Morley : Garde Républicaine & Organiste	1 500.00 €
LES AMERICAINS DE LA GONDRECOURT AREA	ZONE DE MÉMOIRE DU VAL D'ORNOIS	Présence américaine dans le sud meusien : expositions/livret	1 000.00 €
CHORALE LES CHANTERELLES	ECUREY & GONDRECOURT	Création/Diffusion du spectacle "La petite goutte d'eau"	2 500.00 €
MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT	AULNOIS-EN-PERTHOIS	Manifestation "Courges et Merveilles"	2 000.00 €
ASSOCIATION BRONCA	HORVILLE-EN-ORNOIS	Les Sacres de la Street	2 000.00 €
JOVILLIERS ECHANGES ET CULTURE	STAINVILLE	Visite de l'Abbaye de Jovilliers	648.00 €
RESTO DU COEUR	Gondrecourt	Soutien à l'association	800.00 €
ANCERVILLE BAR LE DUC CANOË KAYAK (ABCK)	ANCERVILLE	Pratique sportive à un niveau confirmé; promotion du sport de pleine nature; Animations, accueil de différents	2 500.00 €



		publics	
TENNIS CLUB DU VAL D'ORNAIN	GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU	Pérennisation du club	500.00 €
PETANQUE CLUB TREVERAY	TREVERAY	Aide à la participation au National et à l'achat de tenues identiques	250.00 €
BOUFFON TEAM PAINTBALL CLUB	SAVONNIERES-EN-PERTHOIS	Dynamiser le territoire avec l'association	5 000.00 €
CENTRE DE TOURISME EQUESTRE DE BIENCOURT	BIENCOURT-SUR-ORGE	Organisations chpts et accompagnement des cavaliers	2 000.00 €
MONT'LOISIRS	MONTPLONNE	Bien être et bonne condition physique en milieu rural et pérennisation de l'association	500.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE TREVERAY	TREVERAY	Développement des pratiques et formation	1 000.00 €
TEAM FAMILY	ANCERVILLE	Compétition de crossfit "Warriors of the east"	1 000.00 €
ASSOCIATION DES ECURIES DE JEAND'HEURS	L'ISLE-EN-RIGAULT	Organisations de compétitions 2021.	2 000.00 €
TOTAL 2021 :			34 573.00 €

DONNE tout pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES - Enseignement (8.1)

21/048. Tarification des cours de l'École Intercommunale de Musique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les enseignements pour les adultes, proposés à distance depuis plusieurs mois, ne sont pas facturés ;

CONSIDERANT les modalités pédagogiques particulières et le fait que ce tarif ne figure pas dans la liste des tarifs validés ;

CONSIDERANT que le jeune public a repris en présentiel depuis le mois de janvier 2021, mais que les cours pour les adultes (majeurs) sont toujours proposés en distanciel ou annulés si les modalités pédagogiques ne permettent pas de les réaliser à distance dans de bonnes conditions.

CONSIDERANT que le contexte sanitaire et les nouvelles modalités pédagogiques de réalisation des cours qui risquent de durer,

APRES AVIS de la commission culture et sport du 29 mars 2021 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DECIDE d'intégrer un tarif spécial de cours individuels à distance facturé à 50% du tarif normal (rappelé dans le tableau suivant) :



Tarification mensuelle en Euros TTC - Ecole Intercommunale de Musique	CODECOM Portes de Meuse		Hors CODECOM	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
ATELIERS COLLECTIFS				
Eveil	16,40		20,60	
Découverte + Initiation aux instruments ou pratique de 2 ateliers ou 1 journée de stage	31,00	33,60	39,00	42,00
Initiation aux Cuivres, Percussions, Musiques Actuelles, Chant, FM, Théâtre...	20,40	22,40	25,60	28,00
Chorale	10,00	15,00	12,50	18,80
PRATIQUE INSTRUMENTALE & FORMATION MUSICALE ET/OU ATELIERS				
Forfait Formation Complète (FM + 1/2 cours + différents ateliers)	43,60	48,00	55,00	60,20
Forfait Membre Orchestre	22,00	24,00	27,60	30,00
Forfait Apprentissage 2 Instruments	65,60	71,80	82,40	90,20
Forfait Membre Orchestre & Apprentissage 2 Instruments	43,60	48,00	54,80	60,20
COURS PARTICULIERS				
Instrument (second cycle uniquement et/ou adultes)	27,40	40,00	34,40	50,00
Chant	31,00	45,00	38,80	56,40
LOCATION INSTRUMENT	12,10	12,65	15,15	15,90

DONNE tout pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération.

DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Voirie (8.3)

21/049. Modification du tableau des voiries intercommunales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRES AVIS de la commission « Environnement » du 25 mars 2021 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

ADOPTE le tableau des voiries intercommunales disponible en annexe.

DONNE tout pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Prochain Conseil Communautaire :

- mardi 8 juin 2021.

■ **Le Président lève la séance à 20h45.**